L'EXORCISTE DEVANT LES MANIFESTATIONS DIABOLIQUES

En face des attaques du démon, l'Église n'est pas désarmée. Elle a reçu de son divin fondateur la promesse formelle *que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle*. Elle possède des armes spirituelles très efficaces. Ses apôtres ont reçu le pouvoir de chasser Satan, pour eux et leurs successeurs : l'exorcistat est un des quatre ordres mineurs conférés au futur prêtre. L'exorciste possède un double pouvoir contre la double action exercée par le démon sur les hommes : tentation et possession. Contre la première, il se sert de l'exorcisme *ordinaire*, dont les exorcismes du baptême sont un exemple. Contre la seconde, *préternaturelle*, l'Église utilise les exorcismes *solennels*, que le prêtre ne peut pas pratiquer à sa guise. Pour ces derniers, le pouvoir d'exorciser est lié, et seuls sont autorisés à les pratiquer sur les possédés, les prêtres spécialement députés à cet office par l'Église.

Diverses raisons ont amené celle-ci à réserver très strictement la pratique de l'exorcisme solennel. La lutte de l'exorciste contre le démon n'est pas exempte de dangers moraux, voire même *physiques* pour le prêtre exorciste ; l'Église ne veut ni ne peut y exposer inconsidérément ses ministres. D'autre part, il ne serait pas sans inconvénients graves d'exorciser, sur de simples apparences de possession, des malades mentaux. Au lieu de les guérir, l'exorcisme risquerait d'aggraver leur mal. Malgré la sévérité de l'Église à ce sujet, il faut regretter parfois chez certains prêtres adonnés à ce dangereux ministère, la pratique inconsidérée et imprudente de l'exorcisme.

« L'exorcisme est une cérémonie impressionnante qui peut agir efficacement sur l'inconscient des malades ; les adjurations au démon, les aspersions d'eau bénite, l'étole passée au cou du patient, les signes de croix répétés, etc., sont très capables de susciter, dans un psychisme déjà débile, la mythomanie diabolique en paroles et en actions. Si on appelle le diable, on le verra : non pas lui, mais un portrait composé d'après les idées que le malade se fait de lui[1]. » L'Église ne confie le soin de se mesurer au démon qu'à des prêtres que leur haute valeur *morale*

1. R. P. de Tonquédec, *Les maladies nerveuses ou mentales et les manifestations diaboliques*, pp. 82-83.